

Le compteur Hulot est-il remis à zéro ?

L'événement que toute la presse attendait au mois de juillet pour animer la chronique de l'été est survenu à l'avant-veille de la rentrée : fin août Nicolas Hulot se sortait de l'ornière où il s'était lui-même embourbé en démissionnant du ministère de la « *transition écologique et solidaire* ». Le suspens de l'été cessait. Indéniablement, il s'agit d'un événement qui, survenu peu de jours à la suite de notre précédent article (1), appelle quelques nouvelles réflexions sur le cas Hulot et la situation de l'environnement en France.

Durant le mois de juillet, face à la casse environnementale lancée au pas de charge par la clique « En Marche » unanimement constatée, y compris par la presse nationale, la question que tout le monde se posait était : pourquoi Hulot ne démissionne pas ? Faisant la synthèse des tergiversations de la « vedette écolo », et de ses déclarations contradictoires dans la presse, Le Canard enchaîné du 11 juillet ironisait dans un article au titre très suggestif du personnage : « retenez-moi sinon je reste ! ». Après sa démission, le même Canard ironisait encore sur le même thème : « Hulot choisit la rentrée pour sortir »... laissant ainsi dans la panade la clique « En marche ». Plus sérieusement, dans notre article pour cette question unanime on avait avancé quelques éléments de réponse recueillis bien au-delà de la biographie de notre héros écolo tricolore. Que devient cette ancienne analyse après la démission de Hulot ?

Compteurs remis à zéro

Pour le fan-club, la démission d'Hulot est indéniablement un grand soulagement. Quelque peu égratigné par la critique dans son aura médiatique, l'idole écolo ne s'en sort pas trop amoché. Dans son camp, on s'empressera de remettre les compteurs à zéro comme si rien ne s'était passé durant les longs douze mois écoulés où la vedette écolo est restée à son poste. Pour comparaison, rappelons le précédent du quinquennat Hollande avec quatre ministres à l'écologie dont deux furent virées au bout de quelques mois pour insubordination relative une question sensible d'écologie. Dans les deux cas et sans surprise, ce furent les hydrocarbures non-conventionnels qui firent gicler les ministres récalcitrantes...

Selon les éléments de langage médiatique précautionneux et convenus pour ne froisser personne, l'icône écolo à son poste n'a fait en définitive qu'« *avalier des couleuvres* ». L'usage de cette formule complaisante permettait bien évidemment d'éviter de dire la triste vérité : du haut de son grand ministère, numéro 3 dans le gouvernement, Hulot cautionnait l'accélération de la casse environnementale décidée par l'Etat-providence du CAC 40. De la même façon, avec ces éléments de langage, la clique « En marche » elle aussi n'était pas trop égratignée pour ses divers crimes d'écocide : sa répression violente à Bure et Notre-Dame-des-Landes, sa complicité de crime de guerre au Yémen, son addiction mortifère aux biocarburants sans parler de sa démission face au réchauffement climatique et à l'effondrement de la biodiversité avec la perpétuation assurée de l'industrie agricole polychimique intensive...

Si pour les amis et inconditionnels de Hulot son séjour prolongé au poste de fossoyeur de l'écologie va rapidement se réduire à un malheureux faux pas et un mauvais souvenir vite oublié dans le tumulte médiatique, il n'en va pas de même pour les écologistes et environnementalistes un tant soit peu sérieux. De nombreuses questions restent en suspens. En fait, on le sait, tout reste à faire face à une classe politique de plus en plus farouche à la solde de l'oligarchie industrielle et financière. Dans ce contexte d'offensive à outrance incarnée par « le premier de cordée », avec l'évènement Hulot de pré-rentrée un autre compteur se retrouve remis à zéro. Car l'ascension de l'icône écolo jusqu'à son faux et sa chute est aussi symptomatique de l'état de délabrement de l'écologie en France. Rappelons ici notre constat précédent sous la forme d'une question : Comment un produit marketing de

radio-propagande d'Etat (TF1) a pu devenir l'icône écolo des Français et incarner à lui seul la conscience écologique d'une nation ?

Clôre le cas Hulot

Selon la formule consacrée, il n'est jamais trop tard pour bien faire. Plus d'un an après son entrée au gouvernement l'icône écolo découvrait qu'il n'avait pas la carrure d'un fossoyeur de l'écologie ou du moins qu'il ne pouvait plus en porter le costume. Mais, bien évidemment, en un an, tout est allé trop vite dans le plus mauvais sens ; des flots d'eaux toxiques ont coulé sous les ponts et force est de constater que cette décision déclarée « douloureuse » par l'intéressé ne gomme aucunement ses prises de position désastreuses et revirements honteux sur Bure et NDDL, attestant qu'il a accepté de faire des efforts dans le sens du pire. Il en va de même de son fameux « AcTE » confié au patronat français en la personne du PDG de Michelin, mettant de fait sur la touche les associations naturalistes et les ONG environnementales. A la suite de ces faits et gestes ou décisions désastreuses sinon avalisées du moins avalées nous constatons dans notre article précédent qu'au plus mauvais moment face à l'urgence climatique la casse environnementale mise en œuvre par la clique « en marche » s'offrait les services de greenwashing de l'icône écolo des français. Au-delà du cas Hulot dans l'histoire du droit environnemental, notre thèse fondamentale était que depuis au moins vingt ans sans faiblir le rôle premier du ministère de l'écologie est celui de fossoyeur de l'écologie. On rappelait aussi le constat général réalisé dès les années 1990 : dans le même temps que les transnationales lançaient leur contre-offensive anti-environnementale, durant les années 1980 le gros des troupes des grandes associations écologiques s'était progressivement converti au capitalisme. La conjonction de ces deux évolutions constatées dans la plupart des pays industrialisés a permis à quelques individualités du star-système d'incarner à eux seuls la cause de l'écologie dans leur pays. Mais ce reflux ne résume pas la totalité de la conscience écologique. Aussi minoritaire, censurée et marginalisée qu'elle soit la composante critique anti-industrielle et anticapitaliste de l'écologie politique canal historique reste essentielle dans la compréhension de l'aggravation inexorable de la situation environnementale.

Quel écologiste honnête pouvait un seul instant faire confiance à l'homme de main choisi par la finance transnationale et mis au pouvoir en France pour assurer à son service exclusif la casse sociale et environnemental, le démantèlement et la braderie du service public ? Aucun ! Nicolas Hulot l'a fait.

Pour ceux qui ont la mémoire courte, rappelons que, pour son ascension, le « *premier de cordée* » de la clique « *en marche* » avait accepté au temps du quinquennat Hollande d'aller au charbon sur deux dossiers d'écologie hautement conflictuels : l'extraction de sable en baie de Lannion et la relance des activités minières en France sous l'intitulé démagogique « mine responsable ». Toutes les associations naturalistes et environnementales avaient dénoncé l'imposture. En son temps on avait dénoncé l'entreprise du ministre par un article « Mine responsable, un nouvel oxymore ». En son temps on avait dénoncé la sinistre entreprise de mise en jambe du ministre par un article de mise au point sur l'extractivisme : « Mine responsable, un nouvel oxymore (2) ». Dans le contexte de mobilisation générale en France contre les gaz de schiste, la prestation à contrecourant de Macron faisait tâche en retentissant comme une invraisemblable provocation. A cette occasion on signalait déjà l'irréprochable curriculum vitae de la future tête de pont transatlantique de Wall Street dans l'Hexagone.

En tant que leader d'une officine écolo, Nicolas Hulot ne pouvait pas ignorer le passif anti-écologique particulièrement agressif du futur premier homme de mains du CAC 40. A-t-on le

droit d'invoquer en politique la naïveté pour expliquer une telle compromission, totalement inacceptable sur le plan écologique ? Pouvait-on collaborer avec Macron pour intensifier l'organisation de ce qu'il faut désormais appeler des crimes d'écocide au profit du CAC 40 ? On avait d'emblée récusé la naïveté, puisqu'on le sait que le crésus écolo sait compter ; assurément pour les chiffres il a toujours eu la tête sur les épaules.

Malgré toutes les données historiques et conjoncturelles mobilisées pour expliquer l'inexplicable et l'inacceptable du cas Hulot on avait aussi avancé l'hypothèse de la fin de carrière. N'ayant plus rien à perdre, le vieux crésus écolo en trajectoire médiatique terminale acceptait sa déchéance écologique dans une ultime tâche de greenwashing de l'Etat-providence CAC 40.

La démission d'Hulot infirme cette hypothèse mais confirme l'inadmissible compromission de l'icône écolo tricolore. Si, après sa démission, Hulot n'est plus en fin de carrière et reprend du poil de la bête, quelle cause va-t-il désormais épouser ? Va-t-il enfin s'éloigner de ses amis du CAC 40 ? Que va-t-il oser nous dire sur Bure et NDDL ? Quelle position claire et sans concession va-t-il prendre face la vingtaine de GPII qui depuis tant d'année ravage le territoire par des monstruosité monumentales au profit du BTP, de l'industrie automobile et de la grande distribution ?

Admettons que les compteurs soient remis à zéro et positivons : Hulot est un écolo ! La preuve : son passage de au gouvernement de la clique « En marche » et son long martyre au ministère de l'écologie auront définitivement révélé, pour ceux qui l'ignoraient, que l'homme à ce poste est au mieux une potiche, au pire un casseur en col blanc de l'environnement. Après Hulot, le ministère de l'écologie est pour ainsi dire démasqué et démantelé. Qui osera désormais revêtir le costume de fossoyeur de la nature en France ?

Gageons qu'il y aura des candidats !!!

Dans le registre casseur pour le poste vacant, un proche de Macron s'est justement révélé cet été en volant la vedette à l'icône écolo tricolore.

JMS, début septembre 2018

(1) Carfree : L'âge d'or du droit environnemental... et son crépuscule

<http://carfree.fr/index.php/2018/08/22/lage-dor-du-droit-environnemental-et-son-crepuscule/>

(2) Carfree : Mine responsable un nouvel oxymore en deux parties :

1/2 <http://carfree.fr/index.php/2016/12/14/mine-responsable-un-nouvel-oxymore/>

2/2 <http://carfree.fr/index.php/2017/01/03/mine-responsable-un-nouvel-oxymore-22/>